

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.239

**Production nouvelle :
participation à l'OPH
de l'Angoumois pour
la réalisation de 3
logements locatifs
publics (2 PLUS et 1
PLAI) - Opération
"Rue de Basseau" sur
la commune
d'Angoulême**

LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Robert JABOUILLE, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Patrick BOUTON à Jean PATIE, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Yves BRION, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Zahra SEMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.239**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

PRODUCTION NOUVELLE : PARTICIPATION A L'OPH DE L'ANGOUMOIS POUR LA REALISATION DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS (2 PLUS ET 1 PLAI) - OPERATION "RUE DE BASSEAU" SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation du GrandAngoulême, adopté par délibération n°31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLUS ou PLAI produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition - viabilisation ou du bâti existant, et 30% au maître d'ouvrage (opérateur HLM ou commune) pour la réalisation proprement dite des logements.

L'OPH de l'Angoumois sollicite le GrandAngoulême pour participer financièrement à la réalisation de 2 logements locatifs publics de type PLUS et 1 logement locatif public de type PLAI, dans le cadre de l'opération « Rue de Basseau » à Angoulême.

Cette opération s'effectue en densification urbaine (urbanisation en « deuxième rideau », sur une parcelle de l'OPH déjà bâtie).

Le prix de revient de l'opération est de 320 000 € TTC.

L'OPH de l'Angoumois viabilisant le terrain et réalisant les logements, il est proposé de lui attribuer 100% de la participation, soit 4 000 € x 3 PLUS et PLA-I = 12 000 €.

Néanmoins, les crédits alloués pour la production de logements publics sur la période du PLH 2007-2013 étant épuisés, les engagements financiers pris par la présente délibération seront affectés au budget 2014. Par ailleurs, ces logements seront offerts à la location dès 2014 et entreront dans le décompte des logements produits au cours du PLH 2014-2020.

Conformément au règlement de participation financière au logement public de l'agglomération, ces 3 logements atteindront au minimum le niveau énergétique « BBC » (Bâtiment Basse Consommation), puisqu'ils seront réalisés selon la norme « EFFINERGIE + ».

Cette production de logements sera comptabilisée au titre de la production nouvelle (hors reconstitution de l'offre ORU) de logements locatifs publics sur l'agglomération.

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du PLH 2007-2013 ainsi qu'au projet de Programme Local de l'Habitat 2014-2020,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 11 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 12 000 € à l'OPH de l'Angoumois pour la réalisation de 2 logements PLUS et 1 logement PLAI, dans le cadre de l'opération « Rue de Basseau » sur la commune d'Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – article 204172 sous-fonction 70 - AP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2013	<u>Affiché le :</u> 24 octobre 2013